

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la REUNION du Mercredi 21 décembre 2011

L'an deux mille onze et le mercredi 21 décembre à 20 h 30 le conseil municipal légalement convoqué le 14 décembre 2011, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ROUSSEL,

PRESENTS : Messieurs François ROUSSEL, Serge FAURE, Gérard GOURAUD, Gérard PEGORIE, Frédéric BESSE, Jean Claude COUDERT, Jacques LARGE, Roger PETIT, Jean Philippe REMY, Mesdames Jeannine FRENTZEL, Michèle LE GUEN, Paulette SICRE DOYOTTE, Valérie BARNERIAS, Arlette BELLINA, Géraldine JAHAN, Dorothée RONTEIX, Jeannine VALADE,

ABSENTS et EXCUSES : Mesdames Laurence BASTIDE, Hafida CRAMPE, Nathalie LAFON, Messieurs Thomas CAMBOU, Fabien MESPOULEDE

lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Madame Michèle LE GUEN a été élue secrétaire de séance.

Le Maire, Monsieur François ROUSSEL, ouvre la séance à 20 h 30 et donne lecture du procès verbal de la précédente réunion, lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Ordre du Jour :

Affaires financières

- 1) Revalorisation des tarifs d'assainissement
- 2) Le point sur la consommation des crédits de fonctionnement et d'investissement - Décisions modificatives – ajustements budgétaires
- 3) ouverture par anticipation des dépenses d'investissement de l'exercice 2012
- 4) Examen demande de subvention exceptionnelle de fonctionnement présentée par l'association colombophile
- 5) Demandes de subvention dans le cadre de la DETR 2012

Personnel communal

- 6) Création d'un poste d'agent de maîtrise – nomination d'un lauréat de l'examen

Travaux

- 7) Avancement des projets :
 - a) 13^{ème} tranche d'assainissement
 - b) Zone d'activité de la Jaubertie et aménagement carrefour giratoire
 - c) Projet d'aménagement du Parc de la bibliothèque
 - d) Projet de réhabilitation de la mairie

Acquisition et vente de terrains

- 8) Vente d'une partie des locaux à la société INVELAC
- 9) Projet de vente d'une partie des locaux de l'hôtel d'entreprises à la société MC Découpe
- 10) Projet de vente du bungalow à l'ASCSN (zone artisanale de Théorat)

Acquisition et vente de matériels

- 11) Vente camion réformé des services techniques
- 12) Acquisition d'un nouveau camion

Questions diverses

- 13) Recensement de la population 2012
- 14) Présentation des statuts du Syndicat intercommunal à vocation scolaire
- 15) Contrat de prestation de service – fourniture de repas au restaurant des enfants
- 16) Rétribution distributeurs de boissons de la piscine
- 17) Effacement du réseau électrique route de Saint Astier – maîtrise d'ouvrage confiée au SDE pour l'effacement des réseaux téléphoniques et éclairage public
- 18) Présentation rapport annuel du délégataire – service assainissement – SDE –
- 19) Le point sur le projet Vélo route-Voie verte du Pays de l'Isle

2011 – 23/12 - I – Revalorisation des tarifs d'assainissement

Le Maire rappelle le programme d'assainissement en cours sur le secteur de Villeverneix (13^{ème} tranche) et précise qu'il serait nécessaire dès le 1^{er} juillet 2012 de réactualiser la valeur de la surtaxe d'assainissement, pour la part communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer ainsi qu'il suit la tarification applicable au 01 juillet 2012 :

Prime fixe annuelle (abonnement).....50,09 €
Part variable, appliquée sur le m³ d'eau consommée..... 0,76 €

2011 – 21/12 - II – Le point sur la consommation des crédits de fonctionnement et d'investissement - Décisions modificatives – ajustements budgétaires

Le crédits ouverts à certains articles de la section de fonctionnement et d'investissement du budget principal pour l'exercice 2011 sont insuffisants, il est nécessaire de procéder à des virements de crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de procéder aux ajustements de crédits suivants :

Section de fonctionnement	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
73 - 739116 - fonction 020 – reversement sur FNGIR (dépense)	2326 €	0.00
6153 – code fonction 020 - maintenance	12 000	0.00
64111 – code fonction 212 – charges de personnel	0.00	12000
65 – 6531 – fonction 021 – indemnités élus (dépense)		2326
Section d'investissement	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
21578 – fonction 020 - opération 18 Mobilier matériel	6000.00	0.00
21318 – fonction 414 - opération 34 – Base de loisirs	16000.00	0.00
2318 – fonction 822 - opération 14 Parking de la maternelle	0.00	19000.00
2313 – fonction 311 - opération 15 Ecole de musique	0.00	1500,00
2313 – fonction 414 - opération 31 Boulodrome	0.00	1500,00

2011 – 21/12 - III – ouverture par anticipation des dépenses d'investissement de l'exercice 2012

L'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales encadre les opérations qui peuvent être effectuées avant le vote du budget pour permettre le fonctionnement des services municipaux.

Ainsi, **la commune est en droit**, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes, d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget 2011.

En outre, **sur autorisation du Conseil Municipal**, la commune peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite **du quart des crédits inscrits au budget précédent**.

Aussi, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide

- d'ouvrir 25 % des crédits des dépenses d'investissement du budget primitif de l'exercice 2011 dans l'attente du vote du budget primitif 2012, comme suit :

Chapitre/article	Intitulé	Budget primitif 2011	Ouverture 2012 (25 % du BP 2011)
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	8000,00	2000,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	1418534,00	354633,65
Total		1426534	356633,65

- adopte, selon les modalités ci-dessus, l'ouverture par anticipation des dépenses d'investissement de l'exercice 2012 pour le budget administration générale, conformément à l'article L161-2-1 du CGCT.

2011 – 21/12 - IV – Examen demande de subvention exceptionnelle de fonctionnement présentée par l'association colombophile

L'association Colombophile, Neuvic/Vallereuil/Sourzac, a sollicité la revalorisation de la subvention annuelle de fonctionnement allouée par la commune de Neuvic

Aussi, le conseil municipal après en avoir délibéré, tenant compte du bilan financier déficitaire de cette association pour l'année 2011, décide de porter la subvention de 92 € à 400 €

2011 – 21/12 - V – Demandes de subvention au titre de la DETR 2012

Unité foncière de la SAS Marbot et Cie au lieu dit Planèze à Neuvic – Travaux de réhabilitation de première urgence sur les toitures désamiantage et réfection

Le Conseil Municipal,

- considérant la volonté de la commune de soutenir le développement économique et de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises et commerces ou permettre le développement de ceux existants sur le territoire de la commune,

- considérant que le projet de réhabilitation de première urgence sur les toitures (bâtiment 9) désamiantage et réfection, dans la catégorie des opérations d'investissement éligibles à ce titre pour l'exercice 2012 - soutien au développement économique des zones impactées par des restructurations

DECIDE, d'accepter le coût prévisionnel de l'opération pour un montant H.T. de 246 492 €, et de solliciter pour le financement de cette opération, le concours financier de l'état dans le cadre de la DETR 2012, à hauteur de 150 000 €

Aménagement d'une zone d'activité sur le secteur de la Jaubertie Nord – Deuxième tranche de travaux qui concerne la création d'un carrefour giratoire et la création d'un bassin de régulation des eaux pluviales et du réseau d'évacuation

Le Conseil Municipal,

- considérant la volonté de la commune de soutenir la création ou l'extension de zones d'activités en vue de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises et commerces ou permettre le développement de ceux existants sur le territoire de la commune,

- considérant que le projet d'aménagement de la zone d'activité de la Jaubertie Nord dans sa deuxième tranche de travaux à savoir **la création d'un carrefour giratoire et la création d'un bassin de régulation des eaux pluviales et du réseau d'évacuation**, entre dans la catégorie des opérations d'investissement éligibles à ce titre pour l'exercice 2012 – soutien au développement économique des zones impactées par des restructurations

- **approuve le projet de la deuxième tranche de travaux dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activité de la Jaubertie, concernant la création d'un carrefour giratoire et la création d'un bassin de régulation des eaux pluviales et du réseau d'évacuation tel qu'il lui a été présenté,**

- accepte le coût prévisionnel de l'opération pour un montant H.T. de 540 272 €,

- sollicite pour le financement de cette opération, le concours financier de l'état dans le cadre de la DETR 2012, à hauteur de 250 000 €

Acquisition de l'unité foncière de la SAS Marbot et Cie au lieu dit Planèze à Neuvic – dépollution du site et travaux de réhabilitation de première urgence sur les toitures

Le Conseil Municipal,

- considérant que le projet d'acquisition des parcelles constitutive du site de la SAS Marbot, entre dans la catégorie des opérations d'investissement éligibles à ce titre pour l'exercice 2012- soutien au développement économique des zones impactées par des restructurations

- décide d'accepter le coût prévisionnel de l'opération pour un montant H.T. de 400 739 €, réparti sur deux phases :

- la première comprenant les acquisitions foncières pour un montant de 103 000 € ht

- la seconde comprenant la dépollution et les travaux de réhabilitation de première urgence sur la partie des locaux affectés à l'entreprise INVELAC pour un montant de 297 739 € ht

- décide de solliciter pour le financement de cette opération, le concours financier de l'état dans le cadre de la DETR 2012, à hauteur de 150 000 €

2011 – 21/12 - VI – Création d'un poste d'agent de maîtrise – nomination d'un lauréat de l'examen

Un agent en poste, lauréat de l'examen professionnel d'agent de maîtrise 2011 a demandé à pouvoir bénéficier de ce changement de grade et 'il serait nécessaire de procéder à la création d'un emploi d'agent de maîtrise d'une durée hebdomadaire de 35 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide

– de créer à compter du 01 avril 2012 un poste d'agent de maîtrise, échelle 5 de rémunération, de 35 heures hebdomadaires

– de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

2011 – 21/12 – VII – Avancement des projets

VI – 1 - 13^{ème} tranche d'assainissement

Les travaux de cette nouvelle tranche d'assainissement concernant la desserte du village de Villeverneix sont maintenant bien avancés, le chantier devrait être terminé pour la fin de l'année 2012.

VI – 2 - Zone d'activité de la Jaubertie et carrefour giratoire

Le plan d'aménagement du carrefour giratoire et la création d'un bassin de régulation des eaux pluviales et du réseau d'évacuation de la future zone d'activités est présenté au conseil municipal : le dossier de consultation des entreprises est en cours d'élaboration, l'appel d'offres pourrait être lancé dès le mois d'avril.

VI – 3 – projet d'aménagement du parc de la bibliothèque

Le maire présente et commente une idée d'aménagement réalisé par une équipe de maîtrise d'œuvre, Jérémie LARUE-CHARLU et Pauline CABRIT ;

Plusieurs idées pourraient être retenues, en particulier la création d'accès piétonniers depuis la rue du 8 Mai 45 et l'école maternelle, d'un jardin pédagogique, une plantation de diverses essences locales et une rangée de pins parasols.

VI – 4 – Projet de réhabilitation de la mairie

L'esquisse architecturale du projet est présentée au conseil municipal : ce bâtiment datant de 1903 sera entièrement réhabilité, restructuré dans son volume sur trois niveaux, agrandi sur la façade arrière pour l'accès et l'accueil du public tout en respectant les normes d'accessibilité : il sera modernisé pour un service public de qualité.

2011 – 21/12 - VIII – Vente d'une partie des locaux de l'ex usine Marbot à la société INVELAC

Monsieur Jérôme GABUTEAU, représentant la sas INVELAC a souhaité se porter acquéreur de locaux situés au Moulin de Neuvic, cadastrés section AN 163 d'une contenance d'environ 7168 m².

Aussi, le conseil municipal, considérant l'avis du domaine n° ev 2011 309 V 791 émis le 01 décembre 2011, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de vendre à La SAS INVELAC**, ayant son siège social Manoir Trencavel, lieu dit la Clavelie 24330 Bassillac, représentée par son Président Monsieur Jérôme GABUTEAU, un ensemble immobilier cadastré section AN 163, situé au lieu dit Le Moulin de Neuvic, d'une contenance de 7168 m², résultant de la division modulaire de l'intégralité d'un bâti, **au prix de 200 000 €**,
- **de donner à la SAS INVELAC autorisation de passage** sur la parcelle propriété de la commune cadastrée section AH 164 pour accéder à l'unité foncière objet de la présente vente (parcelle AH 163), sans contrepartie financière,
- **de désigner** Monsieur Gérard PEGORIE, ou Madame Jeannine FRENTZEL, adjoints au Maire, pour signer les actes de vente à intervenir par-devant notaire entre la commune et la SAS INVELAC,
- **que les frais d'acte** de vente seront intégralement supportés par l'acquéreur.

2011 – 21/12 - VIX – Projet de vente d'une partie des locaux de l'hôtel d'entreprises à la société MC Découpe

Monsieur Georges MATIGNON, Gérant de la Société Civile Immobilière MAT-DEC a souhaité se porter acquéreur de locaux situés dans l'hôtel d'entreprises, cadastrés section AN 321 pour partie d'une contenance de 289 m².

Aussi, le conseil municipal, considérant l'avis du domaine n° ev 2011 v 309 V 134 émis le 28 février 2011, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- de vendre à Monsieur Georges MATIGNON, gérant de la Société MAT-DEC, dont le siège social est situé 24 rue des chênes à Neuvic sur l'Isle, un ensemble immobilier cadastré section AN 321 pour partie, situé au lieu dit Théorat Nord, d'une contenance de 289 m², au prix de 42 000 €,
- **de recourir pour cette transaction à un acte de vente qui sera passé en la forme administrative** par devant Monsieur François ROUSSEL, Maire de la Commune de Neuvic, habilité à recevoir et à authentifier ce type d'acte,
- **de désigner** Monsieur Gérard PEGORIE, ou Madame Jeannine FRENTZEL, adjoints au Maire, pour signer les actes de vente à intervenir entre la commune et l'ASCSN
- que les frais de géomètre pour la division de parcelle et les honoraires de notaires seront intégralement supportés par l'acquéreur.

2011 – 21/12 – X – Projet de vente du bungalow à l'ASCSN (zone artisanale de Théorat)

Monsieur Didier HELION, président de l'association ASCSN a souhaité se porter acquéreur de locaux situés au lieu dit Théorat Nord, près de l'espace solidarité emploi, dénommé « Bungalow », situés sur une parcelle de terrain cadastrée section AN 218 pour une partie d'environ 700 m².

Aussi, le conseil municipal, considérant l'avis du domaine n° ev 2011 309 V 429 émis le 14 juin 2011, ayant fixé la valeur du bien à 13 500 €, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- de vendre à l'ASCSN, représentée par son Président Monsieur Didier HELION, dont le siège social est situé ZA de Théorat à Neuvic sur l'Isle, un ensemble immobilier cadastré section AN 218 pour partie d'une contenance d'environ 700 m², au prix de 13 500 €,
- d'allouer à l'ASCSN une subvention d'investissement d'un montant de 1500 € qui sera déduite du montant de la vente lors de transaction
- de recourir pour cette transaction à un acte de vente qui sera passé en la forme administrative par devant Monsieur François ROUSSEL, Maire de la Commune de Neuvic, habilité à recevoir et à authentifier ce type d'acte,
- de désigner Monsieur Gérard PEGORIE, ou Madame Jeannine FRENTZEL, adjoints au Maire, pour signer les actes de vente à intervenir entre la commune et l'ASCSN
- que les frais de géomètre pour la division de parcelle et les frais d'acte de vente seront intégralement supportés par l'acquéreur.

2011 – 21/12 – XI - Vente camion réformé des services techniques

Le conseil municipal, décide de vendre à Monsieur Christophe DESPORT, demeurant au lieu dit La Fageolle – 24290 La Chapelle Aubareil, le camion réformé des services techniques au prix de 1300 €, et d'autoriser le maire à procéder à l'encaissement du produit de cette cession.

2011 – 31/08 - XII – Acquisition d'un nouveau camion

Afin d'équiper les services techniques d'un nouveau véhicule, une consultation a été lancée pour l'acquisition d'un camion d'occasion. Le conseil municipal retient l'offre la plus intéressante présentée par le garage FAURIE de Boulazac, au prix de 51 000 € hors taxes.

2011 – 21/12 - XIII – Recensement de la population 2012

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer sept emplois temporaires d'agent recenseur afin d'assurer le recensement général de la population dont la mise en œuvre relève de la compétence de la commune.

Aussi, le conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE :

- de créer sept emplois temporaires à temps non complet d'agent recenseur du 19 janvier 2012 au 18 février 2012
- les agents recrutés seront rémunérés sur la base de l'indice brut 297/295 pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures : les charges sociales (*salariales et patronales*) sont celles applicables aux agents non titulaires : ils percevront des frais de déplacements sur la base de l'indemnité forfaitaire kilométrique prévue par le décret du 19 juillet 2001 relatif faux déplacements des agents des collectivités locales, au prorata du nombre de kilomètres parcouru.

2011 – 21/12 - XIV – Présentation des statuts du Syndicat intercommunal à vocation scolaire

Le maire informe le conseil municipal de l'approbation des statuts du syndicat de transports scolaires en date du 23 novembre 2011 visée en préfecture le 05 décembre 2011. Cette délibération porte sur l'adoption des statuts du Syndicat des transports scolaires.

Aussi, le conseil municipal après en avoir délibéré adopte les statuts du Syndicat tels que présentés et délègue tous pouvoirs au Maire pour signer toute pièce s'y rapportant.

2011 – 31/08 - XV – Contrat de prestation de service – fourniture de repas au restaurant des enfants

Le contrat de prestations de services avec la société SODEXHO pour la fourniture de repas au restaurant des enfants arrive à échéance au 31 décembre 2011 : le maire propose de modifier la date de fin de contrat afin de lancer un nouvel appel d'offres.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de prolonger le contrat de fourniture de repas au restaurant des enfants et de fixer la date de fin du contrat conclu avec la société SODEXHO au 31 août 2011 et d'autoriser le Maire à signer l'avenant correspondant.

2011 – 21/12 – XVI - Rétribution distributeurs de boissons de la piscine

Le Maire indique au conseil municipal que la société SARL Mr CAFE ayant pour siège social 47 avenue Michel Grandou – 24750 Trélissac, avait procédé à l'installation de distributeurs automatiques de

boissons et confiseries dans l'enceinte de la piscine municipale, pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 1^{er} septembre 2011. En contrepartie cette société verse à la commune une rétribution à hauteur de 10 % du chiffre d'affaire HT réalisé.

Aussi, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'accepter le montant de la rétribution proposée par la société Sarl Mr CAFE pour un montant global de 214,50 € et d'autoriser le maire à procéder au recouvrement de cette somme.

2011 – 21/12 – XVII - Effacement du réseau électrique route de Saint Astier – maîtrise d'ouvrage confiée au SDE pour l'effacement des réseaux téléphoniques et éclairage public

Le Maire expose que le comité du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (maître d'ouvrage) a retenu au titre du programme FACE B2011, l'ouvrage : « Renforcement Route de Saint Astier ».

Il indique que le SDE est en mesure d'assurer la coordination des travaux d'alimentation avec l'éclairage public et avec l'opérateur des réseaux de télécommunication.

Il rappelle qu'en vertu de la convention de transfert de compétence conclue avec le SDE, ce dernier a vocation pour effectuer l'étude et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Concernant le réseau de télécommunication, la partie câblage et dépose du réseau aérien sera réalisée par l'opérateur.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le principe de cette opération, confie le projet au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, et mandate le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat.

2011 – 21/12 – XVIII - Présentation rapport annuel du délégataire – service assainissement – et SDE 24

Syndicat Départemental d'Energies 24 - Rapport annuel 2010

En application de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le Maire présente le rapport annuel d'activité du Syndicat Départemental d'Energies 24 – S.D.E. 24 - pour l'exercice 2010 : le Conseil municipal prend acte de cette présentation

Service de l'assainissement - - rapport annuel du délégataire – exercice 2010

L'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales stipule que le délégataire de service public produit chaque année, avant le 1^{er} juin, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

La société Lyonnaise des Eaux, délégataire du service de l'assainissement a présenté le rapport d'activité afférent à l'exercice 2010 qui est joint à la présente délibération : le conseil municipal prend acte de cette présentation

2011 – 21/12 – XIX - Présentation du projet Vélo route/Voie verte

Les communautés de communes portent ce projet en vallée de l'Isle, depuis Annesse-et-Beaulieu jusqu'à Moulin-Neuf, soit près de 86 kms, pour un montant de travaux estimé à 2 500 000 € et financés à hauteur de 80 % : crédits de l'Europe, Etat, Région et Département.

La commune de Neuvic sera traversée par cette "Vélo route-Voie verte", le long de la rivière Isle, en reprenant l'ancien chemin de halage depuis le pont de l'Isle proche du camping jusqu'à "Mauriac" sur la commune de Douzillac.

Les travaux devraient débuter fin 2013 pour se terminer en mai 2015.